



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Suisse

Question écrite n° 30232

## Texte de la question

M. Marc Francina souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la négociation des prochaines bilatérales entre la France et la Suisse. En effet, lors des premières bilatérales, les élus ont été partiellement exclus des négociations. Il semble plus que nécessaire aujourd'hui de prendre en considération les positions et le vécu des élus qui subissent tous les jours les conséquences de ces premiers accords bilatéraux. Les communes frontalières connaissent pour beaucoup des difficultés croissantes du fait de l'implantation de Suisses sur le territoire français. Les difficultés sont nombreuses : hausse constante des prix de l'immobilier sur notre secteur du Léman français, augmentation de la population donc nécessité de développer les infrastructures routières, scolaires, municipales, de commerce. Il est à noter que les communes subissent le surcoût financier des frontaliers suisses qui choisissent de résider en France, tout en se déclarant en résidence secondaire, mais qui cependant scolarisent leurs enfants en France et qui y vivent à temps plein. Il lui demande donc de bien vouloir prendre acte des situations vécues par les élus et les communes lors des négociations des prochains accords bilatéraux et d'en tenir compte afin de ne pas léser financièrement les communes françaises qui accueillent des résidents suisses.

## Texte de la réponse

Une série d'accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse est en effet en cours de négociation depuis le 5 juillet 2001 sur un grand nombre de sujets d'intérêt commun : la fiscalité de l'épargne ; la lutte contre la fraude ; l'adhésion à Schengen et à Dublin ; les services ; les pensions ; les produits agricoles transformés ; l'environnement ; les statistiques ; l'éducation, la formation professionnelle et la jeunesse ; les médias. Un accord global avec la Suisse n'interviendra que lorsqu'une solution aura été trouvée pour chacun de ces points. Dans l'élaboration de ses positions, dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement français est toujours soucieux de prendre en compte les opinions qui lui sont présentées par les élus directement concernés par l'application de ces accords. C'est pourquoi une réunion a été organisée à la préfecture de région Rhône-Alpes, à Lyon, le 28 avril 2003, pour informer les élus des collectivités frontalières et examiner les conséquences des premiers accords. De telles rencontres pourraient être renouvelées, le gouvernement souhaitant associer tant les parlementaires que les élus locaux à l'évolution de ces discussions.

## Données clés

**Auteur :** [M. Marc Francina](#)

**Circonscription :** Haute-Savoie (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30232

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 15 décembre 2003, page 9525

**Réponse publiée le** : 17 février 2004, page 1192